CE SONT DES ANGLAIS : UN ACCORD AVEC L'ATTRIBUT ?*
Première partie

Anne CARLIER

1. LE PROBLÈME

Que le verbe s'accorde en nombre avec le sujet en français, rien ne paraît plus évident. Et pourtant, il existe des structures qui semblent mettre en cause cette règle de grammaire bien établie. La présente étude portera sur une de ces structures, à savoir celle exemplifiée par *Ce sont des Anglais*, et tentera de répondre à la question : comment expliquer la possibilité d'utiliser dans cette structure une forme verbale au pluriel ?

La possibilité d'utiliser la forme verbale au pluriel est mentionnée dans la plupart des grammaires du français, en particulier dans celles qui donnent des consignes d'usage. Elle a été identifiée comme problème au regard de l'accord en nombre du verbe avec le sujet au XVII^e siècle déjà. Donnons la parole à Vaugelas (1641 : 305) :

(1) *Ce, avec le pluriel du verbe substantif*

Ce a encore un usage en nostre langue qui est fort beau, & tout à fait François. C'est de le mettre avec le pluriel du verbe substantif, par exemple *les plus grands Capitaines de l'antiquité, ce furent Alexandre, Cesar et Hannibal*, *etc.*, & non pas *les plus grands Capitaines de l'antiquité furent*, ni *ce fut*. Je crois neantmoins que *furent*, sans *ce*, ne serait pas mauvais, mais avec *ce*, il est incomparablement meilleur. Pour *ce fut*, je doute fort qu'il soit bon, ou s'il l'est, c'est sans doute le moins bon de tous.

Cette petite particule a une merveilleuse grace en cet endroit, quoy qu'elle semble choquer la Grammaire en l'un de ses premiers preceptes, qui est que le nominatif singulier regit le singulier du verbe, & non pas le pluriel, & neantmoins icy on lui fait regir le pluriel en disant *ce furent Alexandre, Cesar, etc*. Sur quoy il est à remarquer, que toutes les façons de parler, que l'Usage a establies contre les reigles de la Grammaire, tant s'en faut qu'elles soient vicieuses, ni qu'il les faille eviter, qu'au contraire on en doit estre curieux comme d'un ornement de langage, qui se trouve en toutes les plus belles langues, mortes & vivantes.

Quoique le problème soit posé depuis longtemps, il n'y a pas eu d'étude approfondie sur la question. De plus, il n'y a même pas de consensus de la communauté scientifique sur l'analyse syntaxique à associer à cette tournure. La question est difficile, ainsi que le traduisent les hésitations, les interrogations de certains grammairiens. Citons à titre d'exemple Le Bidois et Le Bidois (1968 : § 207).

(2) Quel rôle joue le démonstratif en ces phrases ? Pour ce qui est de la fonction grammaticale, il peut parfois y avoir doute. […] le représentant *ce* peut, selon le point de vue, paraître soit sujet soit attribut.

Pourtant, si on veut aborder le problème de l'accord du verbe avec le sujet dans les tournures du type *Ce sont des Anglais*, il faut au préalable procéder à une analyse syntaxique et préciser quel est le constituant qui a la fonction syntaxique de sujet.

Trois analyses syntaxiques différentes ont été proposées :

– d'après la première analyse, la fonction de sujet serait assumée par le SN *des Anglais*. *Ce* doit alors être analysé comme attribut ;
– selon la deuxième analyse, le SN *des Anglais* serait attribut et le pronom *ce* sujet ;
– la troisième analyse, basée sur l'observation que la forme verbale *ce sont* tend à être supplantée par *c'est*, consiste à considérer *c'est* comme une locution dont on ne sent plus le caractère verbal et qui peut, à ce titre, être rapprochée de *voici* et *voilà* (Denis & Sancier-Château, 1994 : 449-450). Dans la mesure où il n'y a plus de verbe, il est impossible de déterminer la fonction syntaxique du SN *des Anglais* par rapport au verbe. On dira simplement que cette locution peut être suivie d'un SN de construction directe.

Nous nous proposons dans cet article d'évaluer successivement ces trois analyses syntaxiques et d'examiner en particulier dans quelle mesure elles sont capables d'offrir une solution au problème que pose la forme verbale au pluriel dans la tournure *Ce sont des Anglais*. Nous aborderons d'abord l'analyse considérant *des Anglais* comme un SN construit par la locution invariable *c'est*, qui a perdu son caractère verbal (§ 2), ensuite celle qui analyse *des Anglais* comme sujet (§ 3), et en dernier lieu celle qui attribue à *des Anglais* la fonction d'attribut (§ 4).

* La recherche qui est à la base du présent article a fait l'objet d'une communication à la journée d'étude « Aspects linguistiques et psycholinguistiques du pluriel », qui s'est tenue à Paris le 11 juin 2001 et aux « Journées de syntaxe », organisées à Toulouse les 11 et 12 octobre 2002. Je suis reconnaissante aux organisateurs respectifs de ces réunions scientifiques, C. Schnedecker et I. Choi-Jonin, de m'avoir donné l'occasion d'exposer cette recherche. Je remercie aussi A. Borillo, D. Van de Velde et Ph. Miller pour leurs remarques pertinentes. Un très cordial merci enfin à Walter De Mulder et à Pierre Swiggers, qui ont bien voulu relire le présent article et me faire profiter de leurs vastes connaissances sur le démonstratif pour l'un et sur l'histoire de la linguistique pour l'autre.

Tableau 1

	C'est + SN lexical introduit par *les*	*Ce sont* + SN lexical introduit par *les*	Pourcentage de formes verbales au singulier par rapport à l'ensemble des occurrences
XVIe siècle	0	45	0 %
XVIIe siècle	6	410	1,4 %
XVIIIe siècle	8	1 003	0,8 %
XIXe siècle	111	1 870	5,6 %
XXe siècle	409	3 096	11,7 %
1960-…	164	854	16,1 %

Tableau 2

	C'est eux	*Ce sont eux*	Pourcentage de formes verbales au singulier par rapport à l'ensemble des occurrences
XVIe siècle	0	3	0 %
XVIIe siècle	16	41	28 %
XVIIIe siècle	10	119	7,7 %
XIXe siècle	35	197	15 %
XXe siècle	162	222	42,2 %
1960-…	55	54	50,4 %

Cette étude ne portera pas globalement sur toutes les séquences qui font intervenir « *ce + être +* SN » : elle écartera de son champ d'étude les structures que l'on appelle clivées (3b) et pseudo-clivées (3c), dotées de propriétés syntaxiques très différentes [1] :

(3) a. *Pierre avait battu Paul.*
b. *C'est Pierre qui avait battu Paul.*
c. *Celui qui avait battu Paul, c'est Pierre.*

et sera limitée aux structures qui ne font pas intervenir de relative, telles (4a) et (4b) :

(4) a. *Ce sont des Anglais.*
b. *Ces gens-là, ce sont des Anglais.*

2. *CE SONT DES ANGLAIS : C'EST* EN TANT QUE LOCUTION INVARIABLE

L'hypothèse qui analyse *c'est* comme locution invariable, ayant perdu son caractère verbal, est fondée sur l'observation que la forme verbale au singulier tend à étendre sa fréquence d'emploi en réduisant d'autant celle de la forme verbale au pluriel. Par rapport au problème qui nous occupe dans le cadre de la présente étude, cette hypothèse se heurte pourtant à une double difficulté : non seulement elle n'éclaire aucunement la possibilité d'utiliser la forme verbale au pluriel dans la tournure *Ce sont des Anglais* [2], mais – chose plus étonnante – elle ne permet pas d'expliquer de manière satisfaisante pourquoi la tournure *C'est des Anglais*, avec la forme verbale au singulier, augmente sa fréquence au détriment de *Ce sont des Anglais*.

L'observation que la forme verbale au singulier est en progression et que la forme verbale au pluriel est en recul est pourtant bien correcte. Les statistiques sont claires sur ce point [3]. Le tableau du point (5) montre que la tournure *C'est des Anglais*, au singulier, acquiert une fréquence relative notable dans la langue écrite à partir du XIXe siècle [4].

(5) (voir le tabeau 1)

1. Voir notamment Moreau (1976) pour le français, Higgins (1976) et Declerck (1988) pour l'anglais et Moreno Cabrera (2000) pour l'espagnol.

2. Aussi la plupart des études qui soutiennent cette analyse précisent-elles que *c'est* dans des tournures comme *c'est des Anglais* est **en voie** de figement.

3. Les chiffres dans les tableaux 1 et 2 sont basés sur *Frantext* (06/2001) et ne concernent donc que la langue écrite. Tant les grammaires anciennes que modernes soulignent que la tendance à utiliser la forme verbale au singulier est plus nette à l'oral qu'à l'écrit.

Du point de vue du temps verbal, notre choix s'est porté sur le présent, car la différence entre les formes verbales de la troisième personne du singulier et du pluriel y est très nette, de sorte que le locuteur est amené à choisir. Le pourcentage de formes verbales au singulier devant un SN au pluriel est plus élevé quand les deux formes verbales du verbe *être*, troisième personne du singulier et troisième personne du pluriel, sont proches ou se confondent phonétiquement, comme c'est le cas à l'imparfait.

4. L'évolution est pourtant entamée plus tôt : des occurrences de la tournure « *C'est* + SN pluriel » peuvent être repérées de manière sporadique bien avant. En voici des exemples :

… mais mon cuer vit
Par li en tresdouce plaisance,
***C'est** ma joie et ma soustenance,*
***C'est** mes deduis, **c'est** mes delis,*
C'est droitement la fleur de lys
Dont roy, duc et conte se perent
(G. de Machaut, *Le Livre du voir dit* (1377))

*Les dames de nostre maison**, c'est** Unyon et Charitté* (M. de Navarra, *L'inquisiteur* (1536))

Comme le montrent les chiffres du point (6), cette extension de la forme verbale au singulier, au détriment de la forme verbale au pluriel, est entamée plus tôt et est plus importante quand le SN est un pronom.

(6) (voir le tableau 2)

Reste pourtant la question de savoir si on peut imputer cette évolution à la tendance à l'invariabilité de la forme *c'est*. Il nous semble que ce n'est pas le cas. S'il était vrai que *c'est* est en passe de devenir une particule invariable, il faudrait qu'il y ait invariabilité non seulement par rapport à la flexion en nombre, mais aussi par rapport à la flexion temporelle. Or, les deux phénomènes sont au moins partiellement indépendants.

Le phénomène de neutralisation temporelle peut être observé dans les clivées et pseudo-clivées [5]. Comme le montrent les exemples (7b) et (7c), il est en effet possible de substituer à la forme *était* la forme *est*.

(7) a. *Pierre avait battu Paul.*
b. *C'**est/était** Pierre qui avait battu Paul.*
c. *Celui qui avait battu Paul, c'**est/était** Pierre.*

Dans les structures qui font l'objet de la présente étude, toutefois, la neutralisation temporelle est exclue. Ainsi l'illustrent les exemples (8) et (9), qui ne permettent pas le remplacement par la forme du présent.

(8) *Alors les fleuves versaient leurs eaux dans les campagnes ; leur lit, **ce fut/*c'est** les plaines ; la mer tira d'elle-même des océans entiers, elle monta d'abord plus haut que de coutume, elle gagna les cités et entra dans les palais, elle battit le pied des trônes et en enleva le velours.* (G. Flaubert, *Smarh* (1839), *in : Œuvres de jeunesse inédites*, Paris : Conard, 1910, tome 2, page 53)

(9) *Mais elle n'eut aucun mal à les identifier : **c'était**/***c'est** les deux frères Ashby, Jeremiah et Ruben, accompagnés comme à l'accoutumée par Nick Pertusano, un nain vicieux et cruel dont le front s'ornait d'une tache indélébile en forme de croix, de couleur cendre, et qui était leur âme damnée et leur souffre-douleur.* (G. Pérec, *La vie mode d'emploi : romans* (1978), Paris : Poche, page 503)

Quoique la neutralisation temporelle soit impossible dans les exemples (8) et (9), la forme verbale au singulier est bel et bien utilisée. Le recul de la forme verbale au pluriel ne peut donc être imputé au fait que *c'est* tend à perdre son caractère verbal et à se figer, à la manière de *voici* et *voilà,* en particule grammaticale.

3. *CE SONT DES ANGLAIS* : *DES ANGLAIS* ANALYSÉ COMME SUJET

De prime abord, l'hypothèse consistant à analyser le SN *des Anglais* comme sujet présente, par rapport à la question du nombre de la forme verbale, un avantage de taille : la forme verbale au pluriel dans la tournure *Ce sont des Anglais* cesse d'être un problème, mais résulte simplement de la règle de l'accord du verbe avec le sujet. On trouve une expression claire de ce point de vue chez Béchade (1993 : 98).

(10) Dans les ensembles phraséologiques pronom démonstratif neutre *ce* + verbe *être* + substantif, le verbe, comme l'attestent les accords au pluriel, prend théoriquement et souvent le nombre du substantif qui le suit, en fait authentique sujet donnant l'accord au verbe, le pronom antéposé n'étant qu'attribut et non pas l'inverse, comme ont analysé certains grammairiens – ce qui les amène à parler curieusement d'un accord du verbe avec l'attribut quand ce verbe suivi d'un terme au pluriel prend la marque du pluriel : « *Ce sont trois magasins* où je me suis pourvu de masques ridicules » (Diderot).

Avant d'évaluer de manière plus précise cette hypothèse par rapport au problème qui nous occupe, à savoir la flexion en nombre du verbe *être*, il est nécessaire de répondre à une question préjudicielle : peut-on admettre l'existence de phrases copulatives inversées en français ?

3.1. Existe-t-il des phrases copulatives inversées en français ?

Soient les exemples (11a) et (12a) et leurs contreparties clivées :

(11) a. *Paris est la capitale de la France.*
b. *C'est Paris **qui** est la capitale de la France.*

(12) a. *La capitale de la France est Paris.*
b. *C'est la capitale de la France ***qui/qu'**est Paris.*

En invoquant notamment le fait que le constituant qui peut s'insérer entre *c'est* et *qui* a nécessairement la fonction de sujet, ainsi qu'il apparaît dans (13b) et (13c),

(13) a. *Pierre a battu Paul.*
b. *C'est Pierre **qui** a battu Paul.*
c. *C'est Paul ***qui/que** Pierre a battu.*

Moreau (1976) a montré que dans la phrase (11a) *Paris est la capitale de la France*, le SN en position préverbale est sujet, alors que dans (12a) *La capitale de la France est Paris*, le SN en position préverbale n'est pas sujet et doit donc être attribut. Par ailleurs, comme l'a fait remarquer Kleiber (1981 : 114-123), le test de la clivée a aussi un corollaire sémantique : appliqué aux phrases copulatives, il identifie comme sujet le SN qui a le plus haut degré de référentialité et qui peut donc le plus adéquatement servir de support à la prédication.

L'existence de phrases copulatives inversées étant donc admise, il ne semble pas impossible d'analyser, en suivant Béchade (1993), la tournure *Ce sont des Anglais* comme présentant une structure inversée, avec le sujet en position postverbale. Évaluons à présent cette hypothèse par rapport à la problématique qui nous occupe.

Le texte cité au point (10) fait apparaître que cette hypothèse est motivée avant tout par la présence de la forme verbale au pluriel dans des tournures comme *Ce sont des Anglais*. Mais l'hypothèse est-elle capable aussi d'expliquer la tournure *C'est des Anglais*, avec la forme verbale au singulier ? S'il est vrai que le SN *des Anglais*, au pluriel, constitue le sujet, pourquoi le verbe peut-il se trouver à la troisième personne du singulier ?

5. Cf. Grevisse (1980 [12] : § 2738) et Moreau (1976 : 22).

3.2. *Des Anglais* en tant que sujet dans la tournure *C'est des Anglais*

Une première explication proposée fait intervenir la position du sujet par rapport au verbe : le verbe *être* pourrait rester invariable dans cette tournure et donc échapper à la règle de l'accord du verbe avec le sujet parce que le sujet se trouve en position inversée. Cette explication est notamment proposée par Frei (1929 :164), qui rapproche sur cette base la tournure *C'est des Anglais* d'exemples comme (14).

(14) *Nous vous remercions d'avance de la peine que* ***va*** *vous donner ces recherches.*

Reste pourtant irrésolue la question de savoir pourquoi *C'est des Anglais* passe le cap de la norme, alors que l'emploi de la forme verbale au singulier dans un exemple comme (14) sera taxé d'erreur.

Une autre issue envisagée, notamment par Béchade (1993), consiste à supposer qu'il y a une évolution en cours : la séquence *c'est* est en passe de devenir une locution figée, ce qui a pour conséquence que le SN *des Anglais* cesse d'être sujet. Cette seconde explication revient en fait à abandonner l'analyse syntaxique de la tournure « *ce* + *être* + SN » que nous envisageons ici au profit d'une analyse en termes de locution figée. Or il a été montré dans la section précédente (§ 2) qu'une analyse en termes de locution figée se heurte à une contre-évidence : par rapport à la variation temporelle, il n'y a nullement figement.

Cette hypothèse – on le voit – n'est pas en mesure d'expliquer la forme verbale au singulier dans la tournure *C'est des Anglais*. De surcroît, comme il apparaîtra au § 3.3, même la solution qu'elle apporte au problème de la forme verbale au pluriel dans la tournure *Ce sont des Anglais* est fondée sur des bases incorrectes.

3.3. *Des Anglais* en tant que sujet dans la tournure *Ce sont des Anglais*

L'analyse du SN *des Anglais* dans la tournure *Ce sont des Anglais* comme étant le sujet, qui est invoquée comme explication pour la forme verbale au pluriel, se heurte en effet à un double problème.

– En premier lieu, l'hypothèse analysant le SN *des Anglais* dans la tournure *Ce sont des Anglais* comme étant le sujet suppose que cette tournure présente une structure inversée. Or, la possibilité de présenter une structure inversée ne concerne pas toutes les phrases copulatives. Depuis Frege (1892), il est habituel de distinguer entre deux types de copulatives : les copulatives identificationnelles, qui posent une identité entre deux termes référentiels, et les copulatives prédicationnelles, ainsi appelées parce qu'elles prédiquent une propriété et ont donc un attribut non référentiel [6]. Ces deux types de copulatives sont respectivement illustrés par (11a) et (15a).

(11) a. *Paris est la capitale de la France.*

(15) a. *Paris est une très belle ville.*

En français, la structure inversée est possible pour les copulatives qui identifient deux termes référentiels,

(11) a. *Paris est la capitale de la France.*

(12) a. *La capitale de la France est Paris.*

mais non pour les copulatives dont l'attribut a une fonction de caractérisation et est donc non référentiel.

a. *Paris est une très belle ville.*

b. **Une très belle ville est Paris.*

Or, comme l'illustre (16),

Tu les crois honnêtes, et ce ***sont*** *des fripouilles.* (J. d'Ormesson, *La douane de mer* (1993))

dans les structures « *ce + être* + SN au pluriel », la forme plurielle du verbe n'est pas limitée aux phrases copulatives identificationnelles, mais est aussi attestée dans des phrases copulatives qui relèvent incontestablement de la prédication et qui se présentent donc toujours comme non inversées [7]. La forme plurielle du verbe ne peut donc y être expliquée par un accord avec le sujet inversé.

- En second lieu, il existe des arguments syntaxiques qui montrent que le SN en position postverbale ne peut jamais être analysé comme sujet dans une copulative du type « *ce* + *être* + SN », que celle-ci soit identificationnelle ou prédicationnelle.

a) Un premier argument est fourni par la forme du pronom interrogatif complexe. La série de formes *qui est-ce qui, qui est-ce que, qu'est-ce qui, qu'est-ce que* comporte deux formes *qu-* d'une nature différente. En position initiale de la séquence se trouve le pronom interrogatif, dont les deux formes *qui* et *que* s'opposent sémantiquement, *qui* marquant l'humain (17b/c) et *que* l'inanimé (18b). En position finale, par contre, la forme *qu-* est caractérisée par une opposition syntaxique : *qui* marque la fonction sujet (17b) et *que* la fonction non sujet (17c) [8].

a. *Pierre bat Paul.*

b. *Qui est-ce qui bat Paul ?*

c. *Qui est-ce que Pierre bat ?*

6. On trouvera un aperçu critique des différentes typologies des phrases copulatives basées sur la dichotomie entre identité et prédication chez Van Peteghem (1991 : 15-45) et Rouveret (1998).

7. Il n'entre pas dans le cadre du présent article de proposer des critères précis permettant d'identifier une copulative comme identificationnelle ou comme prédicationnelle. Voir sur ce point Van Peteghem (1991, 1993).

8. Sur la base de cette opposition fonctionnelle, Tesnière (1959 : 200) analyse la forme *qu-* en position finale comme un pronom relatif. Cette analyse ne nous semble pas correcte, car le second élément *qu-* de la construction interrogative complexe ne présente pas toutes les oppositions fonctionnelles du pronom relatif. En effet, si on utilise en position finale le pronom relatif avec toutes ses oppositions fonctionnelles (cf. (i), à la différence de (ii)), la séquence obtenue ne peut plus être analysée comme un interrogatif complexe, mais doit être analysée comme une construction clivée inversée.

Qu'est-ce dont tu parles ?

De quoi est-ce que tu parles ?

Pour la différence entre interrogatif complexe et construction clivée comportant un mot *qu-*, voir Obenauer (1981).

a. *Cette mauvaise nouvelle a abattu Paul.*
b. *Qu'est-ce qui a abattu Paul*

Pour questionner le SN se trouvant après *c'est*, on peut utiliser tantôt *qui est-ce que c'est ?*, comme le montre (19b), tantôt *qu'est-ce que c'est ?,* ainsi que l'illustre l'exemple (20b), mais *qui est-ce qui* et *qu'est-ce qui*, formes interrogatives comportant en position finale la forme *qui* marquant la fonction sujet, sont toujours exclues.

(19) a. *C'est le facteur.*
b. *Qui est-ce **que** c'est ?*
c. **Qui est-ce **qui** c'est ?*

(20) a. *Ce sont des êtres humains.*
b. *Qu'est-ce **que** c'est ?*
c. **Qu'est-ce **qui** c'est ?*

Le SN en position postverbale n'est donc jamais sujet.

b) Un deuxième argument syntaxique est apporté par les phrases de structure « *ce* + *être* + SN postverbal » où le SN postverbal prend la forme d'un pronom personnel. On trouve dans ce cas non pas *ce suis-je*, mais *c'est moi*. Le pronom personnel ne revêt donc pas la forme d'un clitique sujet et la forme verbale *être* ne présente pas de conjugaison en personne.

Il faut donc admettre que la structure « *ce* + *être* + SN » n'est jamais une structure inversée, mais que le SN postverbal est bien à analyser comme un attribut. Le français moderne s'oppose sur ce point à l'ancien français, où la structure « *ce* + *être* + SN » était bien une structure inversée avec en tête l'attribut *ce* et avec le sujet en position postverbale [9]. Que le SN postverbal soit bien sujet en ancien français apparaît dans le fait que cette tournure se conjuguait en personne.

(21)

XII^e-XIII^e siècles	XIV^e siècle
ce suis je	*ce est moi*
ce es tu	*ce es(t) tu*
ce est il	*ce est il*
ce sommes nous	*ce est nous*
ce estes vous	*ce est vous*
ce sont ils	*ce sont ils*

À partir de la période du moyen français, ce système de conjugaison s'effrite. Foulet (1920) évoque deux raisons.

En premier lieu, il y aurait selon Foulet la concurrence avec la locution *c'est* qui permettait de mettre en valeur n'importe quel constituant, y compris des constituants introduits par une préposition, où *ce* est le seul candidat pour remplir la fonction de sujet.

(22) *Sire Grinbert, molt me merveil*
*Se **ce est par vostre conseil***
Que Renart me tient si, por vil.
(*Renart*, vv. 927-929)

Foulet montre que cette influence se fait sentir dès l'ancien français dans les structures interrogatives et négatives quand le SN en position postverbale n'est pas un pronom, mais un SN lexical plein. Les exemples (23) et (24) montrent en effet que *ce* occupe la position caractéristique du sujet inversé dans (24), c'est-à-dire contiguë au verbe, mais non en (23), où le pronom personnel *il* occupe cette position.

(23) *Nostre maistre nous appelle*
*– **Est** il **ce** ? – Ma creance est telle*
que c'est il, dont j'ay bien grant joye.
(Gréban, vv. 31898-31900)

(24) ***Es ce** gorpil [z] qui ici gist ?*
– Oïl, sire, foi que vos doi.
Mes il est mors en moie foie
(*Renart*, XI, vv. 632-633)

À cela s'ajoute, à la fin du XIII^e siècle, la disparition de la flexion casuelle, c'est-à-dire de l'opposition entre cas sujet et cas régime. Cette évolution va de pair avec un figement de l'ordre des constituants, celui-ci devant alors assumer le rôle de marquer la fonction syntaxique. L'ordre des constituants étant fonctionnel, la langue évitera les constructions à sujet inversé, de sorte que le SN de construction directe qui précède le verbe sera le sujet. Pour la construction soumise ici à l'étude, cela implique qu'il y a réanalyse : le pronom démonstratif *ce*, qui était attribut en ancien français, devient sujet [10].

Les deux arguments syntaxiques invoqués ci-dessus, la forme du pronom interrogatif complexe et le fait que la tournure, quand le SN postverbal est un pronom, prend la forme *c'est moi* et non *ce suis-je*, montrent de manière convaincante que le SN en position postverbale ne peut jamais être analysé comme sujet, mais qu'il est toujours l'attribut. Parmi les trois analyses syntaxiques possibles exposées dans l'introduction de cet article, les faits observés jusqu'ici nous conduisent à opter pour la dernière analyse syntaxique proposée : la tournure *Ce sont des Anglais* ne fait pas intervenir de locution figée *c'est* (§ 2), ne correspond pas à une structure inversée avec le SN *des Anglais* comme sujet (§ 3), mais présente simplement l'ordre canonique des constituants avec le pronom *ce* comme sujet et le SN *des Anglais* comme attribut (§ 4).

S'il est vrai que dans la tournure moderne *ce* est devenu sujet et *des Anglais* attribut, comment expliquer que la langue ait maintenu la forme de la troisième personne du pluriel ? Telle est la question à laquelle nous tenterons d'apporter une réponse dans la deuxième partie de cet article, à paraître dans le prochain numéro.

Anne Carlier
Université de Valenciennes

9. Foulet (1920), qui consacre une étude détaillée à l'évolution de cette structure, fait remarquer que l'on peut expliquer l'antéposition du pronom *ce* attribut par le rapport anaphorique avec la phrase antérieure. D'ailleurs, comme le montrent des tournures telles que *À cette exigence satisfont également…*, le français moderne use encore toujours de l'inversion avec cette même fonction de mise en rapport anaphorique avec le contexte antérieur, du moins à l'écrit.

10. Foulet (1920) explique ensuite comment on passe des pronoms clitiques sujet aux pronoms non clitiques, c'est-à-dire pourquoi on obtient non pas *c'est je*, mais *c'est moi*. Nous ne développerons pas ce point, qui est sans pertinence pour le problème étudié ici.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BONNARD H., 1997, *Code du français courant*, Paris : Magnard.

BÉCHADE H.-D., 1993, *Syntaxe du français moderne et contemporain*, Paris : PUF.

BLINKENBERG A., 1968 [2] [1950 [1]], *Le problème de l'accord en français moderne : essai d'une typologie*, København : Munksgaard.

BOSQUE I., DEMONTE V. (dir.), 2000-2, *Gramática descriptiva de la Lengua española*, 3 tomes, Madrid : Espasa Calpe.

BRUNOT F., 1936 [3], *La pensée et la langue*, Paris : Masson et Cie.

BRUNOT F., 1966-67, *Histoire de la langue française*, tomes II et III, Paris : A. Colin.

CLÉDAT L., 1896, *Grammaire classique de la langue française*, Paris : Le Soudier.

Commentaires sur les remarques de Vaugelas par La Mothe le Vayer, Scipion Dupleix, Ménage, Bouhours, Conrart, Chapelain, Patru, Thomas, Corneille, Cassagne, Andry de Boisregard et l'Académie française, Paris, 1936 (rééd. par J. Streicher, Genève : Slatkine, 1970).

DECLERCK R., 1988, *Studies on Copular Sentences, Clefts and Pseudo-Clefts*, Leuven : University Press.

DENIS D., SANCIER-CHÂTEAU A., 1994, *Grammaire du français*, Paris : Poche.

FOULET L., 1920, « Comment on est passé de *ce suis je* à *c'est moi* », *Romania* XLVI, p. 46-83.

FREGE G., 1892, « Ueber Begriff und Gegenstand », *Vierteljahrschrift fur Wissenschaftliche Philosophie* 16, p. 192205.

FREI H., 1929, *La grammaire des fautes*, Paris : Geuthner.

GREVISSE M., 1980 [12], *Le bon usage*, Gembloux : Duculot.

HIGGINS F.R., 1976, *The Pseudo-Cleft Construction in English*, Bloomington : Indiana University Linguistics Club.

HØYBYE P., 1944, *L'accord en français contemporain : essai de grammaire descriptive*, København : Andr. Fred. Høst & Søns.

KLEIBER G., 1981, *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Paris : Klincksieck.

LE BIDOIS G., LE BIDOIS R., 1968, *Syntaxe du français moderne*, Paris : A. Picard.

LE GOFFIC P., 1994, *Grammaire de la phrase française*, Paris : Hachette.

MARTINON Ph., 1927, *Comment on parle en français. La langue parlée correcte comparée avec la langue littéraire et la langue familière*, Paris : Larousse.

MORENO CABRERA J.C., 2002, « Las funciones informativas : las perífrases de relativo y otras construcciones perifrásticas », *in* I. Bosque & V. Demonte (dir.), tome III, chapitre 65.

MAUPAS Ch., 1618 [2], *Grammaire et syntaxe françoise*, Orléans : O. Boynard et J. Nyon, réimpression, Genève : Slatkine, 1973.

MEIGRET L., 1550, *Le traité de la grammaire française*, éd. par F. J. Haussman, Tubingen : G. Narr, 1980.

MOREAU M.-L., 1976, *C'EST : Étude de syntaxe transformationnelle*, Université de Mons.

OUDIN A., 1632, *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, Paris : P. Billaine ; 1940 [2], *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, Paris : A. De Sommaville, réimpression, Genève : Slatkine, 1972.

OBENAUER H.-G., 1981, « Le principe des catégories vides et la syntaxe des interrogatives complexes », *Langue française* 52, p. 100-118.

RAMÉE P. de la, 1572, *Grammaire*, éd. commentée par C. Demaizière, Paris : Champion, 2001.

ROUVERET A., 1998, « Points de vue sur le verbe "être" », *in* : *Id.*, éd., *« Être » et « avoir » : syntaxe, sémantique, typologie*, Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes.

RENZI L., SALVI G. dir., 1991, *Grande grammatica italiana di consultazione*, tomes I-II, Bologna : il Mulino.

TESNIÈRE L, 1959*, Éléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck

VAN PETEGHEM M., 1991, *Les phrases copulatives dans les langues romanes*, Wilhelmsfeld : Egert.

VAN PETEGHEM M., 1993, *La détermination de l'attribut nominal : étude de quatre langues romanes (français, espagnol, italien, roumain)*, Bruxelles : Palais des Académies.

VAUGELAS C. F. de, 1647, *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire*, Paris : Chez la Vve Jean Camusat et Pierre le Petit, réimpression, Genève : Slatkine, 2000.

WAGNER R.-L., 1966, « À propos de *c'est* », *in* : *Mélanges Grevisse*, Gembloux : Duculot.

WAGNER R.-L., PINCHON J., 1962 [2], *Grammaire du français classique et moderne*, Paris : Hachette.

Voir également la bibliographie de la seconde partie (*IG* 104)